

# LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Il veille à la sécurité et au respect de vos droits en tant que patient. Il s'engage à garantir la confidentialité de vos données et à faire preuve d'impartialité dans toutes ses activités.

## Prélèvement au laboratoire

Les prélèvements peuvent être réalisés avec ou sans rendez-vous :

- Le lundi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
- Le mardi et jeudi de 8h à 12h

### **Le secrétariat du laboratoire**

est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h - **Tél. : 03.27.94.71.10.**

Il se tient à votre disposition pour vous renseigner et convenir d'un rendez-vous.

La prise de rendez-vous est également possible sur *Doctolib*



Les informations cliniques et/ou thérapeutiques recueillies sont uniquement destinées à l'interprétation et à la validation des vos résultats d'examens biologiques. Pour certains examens, un consentement signé peut être exigé.

## Documents à apporter

- Pièce d'identité.
- Si prescription médicale : prescription médicale, carte vitale, carte de mutuelle.

## Coût des examens

Le laboratoire est **conventionné**. Le tarif des examens s'applique sur la base de la NABM (Nomenclature des Actes de Biologie Médicale) fixée par décret.

Le laboratoire pratique le **tiers payant**. Cependant, vous avez la possibilité de réaliser un ou des examen(s) sans ordonnance. Ces examens seront alors à votre charge.

## Communication des résultats



Les résultats de vos examens vous seront accessibles via un « **Portail Patient** » en ligne. Pour y accéder, votre numéro de téléphone portable ainsi que votre adresse mail vous seront demandés.

Vous avez également la possibilité de demander vos résultats d'examens par courrier postal, ou de venir les chercher au laboratoire : n'hésitez pas à indiquer votre choix lors de la création de votre dossier.

Pour la majeure partie des examens réalisés dans notre laboratoire, les résultats seront disponibles en moins de 24h. Certains examens ont un délai de réalisation plus long (Examens de microbiologie (ex : ECBU), examens réalisés en série (ex : électrophorèse des protéines), examens sous-traités (ex : anticorps anti-récepteur de la TSH). Le délai de rendu de ces résultats pourra vous être communiqué par les secrétaires lors de la création de votre dossier.

## Respect des données personnelles et conservation des prélèvements

Selon le contexte, les prélèvements peuvent-être transmis à d'autres laboratoires (laboratoires sous-traitants, Centre National de Référence ...). Ces laboratoires sont également soumis au respect de la confidentialité et de l'impartialité.

Des données personnelles peuvent être utilisées pour :

- Faciliter le suivi et la surveillance épidémiologique pour les autorités de santé.
- Faire avancer la recherche et les pratiques médicales.

Les échantillons biologiques sont conservés conformément aux besoins cliniques, aux exigences figurant dans la NABM, et aux recommandations des sociétés savantes (ex : les prélèvements pour la réalisation d'une sérologie sont conservés 1 an au laboratoire).

## Qualité au laboratoire

Notre laboratoire d'analyse de biologie médicale suit une démarche d'amélioration de la qualité spécifique à son activité d'accréditation. Les examens accrédités sont identifiés sur le compte-rendu de résultats. La liste des examens accrédités est disponible sur demande.

Le Laboratoire suit également les recommandations de Bonnes Pratiques dans toutes ses activités.

## Prestation de conseil

Les biologistes sont à votre disposition pour :

- Vous aider dans le choix des examens à réaliser si vous n'avez pas d'ordonnance.
- Vous renseigner sur l'objectif des examens prescrits, ou sur l'interprétation de vos résultats d'examens.
- Toute autre demande de votre part.



## Amélioration continue

Le laboratoire est dans une démarche **d'amélioration continue**. A cet effet, nous avons besoin de vos retours : N'hésitez pas à nous écrire pour toute réclamation, remarque ou suggestion d'amélioration, à l'adresse suivante : **laboratoire@ch-douai.fr**